



Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande Rapport national destiné au Comité scientifique de la Commission des Thons de l'Océan Indien, 2024

Résumé exécutif

Ce rapport provient du Royaume-Uni et concerne principalement la pêche récréative dans le Territoire britannique de l'océan Indien (BIOT). Le Royaume-Uni n'avait aucune flotte commerciale en activité en 2023.

Les eaux du BIOT constituent une zone de protection marine (AMP) interdite à la pêche commerciale. Diego Garcia et ses eaux territoriales sont exclues de l'AMP et comprennent une pêche récréative. Le Royaume-Uni (BIOT) ne gère pas de registre de pavillon et ne possède pas de flotte thonière commerciale ni de port de pêche. Le rapport national du Royaume-Uni résume la pêche récréative du BIOT en 2023 et fournit des détails sur les activités de recherche entreprises à ce jour au sein de l'AMP.

La pêche récréative a débarqué huit tonnes de thons et d'espèces apparentées à Diego Garcia en 2023. Les principales espèces de thon cibles de la pêche industrielle (albacore et listao) ont contribué à 15,1 % des captures totales de thons et d'espèces apparentées de la pêche récréative. . Reconnaissant que l'albacore est actuellement surexploité et sujet à une surpêche dans l'océan Indien et que la résolution 21/01 vise à résoudre ce problème, le Royaume-Uni (BIOT) a pris des mesures pour réduire le nombre d'albacore capturé dans la pêcherie récréative du BIOT et a encouragé leur sortie en direct. Des données de fréquence de longueur ont été enregistrées pour tous les thons et espèces apparentées dans le cadre de la pêche récréative. Un total de 213 albacores issus de cette pêcherie et la longueur moyenne était de 70,4 cm. Les requins capturés lors de la pêche récréative sont relâchés vivants.

La pêche INN reste l'une des plus grandes menaces pour l'écosystème du BIOT, mais une série d'autres menaces existent, notamment les espèces envahissantes et nuisibles, le changement climatique, les changements côtiers, les maladies et la pollution, y compris les engins de pêche rejetés tels que les dispositifs de concentration de poissons. En 2023, le responsable de l'environnement du BIOT a continué à faire avancer les priorités actuelles en matière de conservation. Les recommandations du Comité scientifique et celles traduites en résolutions de la Commission ont été mises en œuvre de manière appropriée par les autorités du BIOT.